



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 3 juillet 2023 à 18 h 30 sous la présidence de Madame Céline Veilleux, mairesse.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Marie-Andrée Buteau
Siège #2 - Jocelyn Béliveau
Siège #3 - Jessica Bolduc
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Marie-Josée Nadeau
Siège #6 - Laurier Poulin

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et greffière-trésorière.

Après avoir constaté le quorum, la mairesse, Madame Céline Veilleux, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2023-07-135

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES ETCHEMINS

04 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

05 - COMPTE RENDU DES ÉLUS

06 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

07 - ACCEPTATION DES COMPTES

08 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

09 - LÉGISLATION

09.01 - Résolution adoption du règlement no 447-23 - « Règlement amendant le règlement de zonage no 314-07 afin d'autoriser la classe d'usage « Activités récréatives extensives » dans les zones traversées par l'emprise ferroviaire abandonnée »

10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

10.01 - Résolution pour transfert budget

10.02 - Résolution - Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue de l'élection générale

10.03 - Résolution - Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux

11 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

11.01 - Résolution déclaration de compétences à la MRC des Etchemins concernant la délivrance de certaines autorisations en vertu du règlement concernant la mise en oeuvre provisoires des modifications apportées au chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations (décret 1596-2021)

11.02 - Résolution - Nomination - Comité pour l'intégration oeuvre d'art - Projet transformation de l'église

12 - TRAVAUX PUBLICS

13 - RESSOURCES HUMAINES

13.01 - Résolution - Engagement personnel

14 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

14.01 - Résolution - Dons défi gratte-ciel

14.02 - Résolution - Renouvellement entente de service aux personnes sinistrées - Croix Rouge

14.03 - Résolution - Engagement de M. Tanguy Pauchet au poste de pompier recrú

15 - LOISIRS

15.01 - Résolution - Acceptation soumission Distribution Sports Loisirs

16 - VARIA

16.01 - Résolution - Entente prêt de salle Cercle des Fermières

16.02 - Résolution - Remaniement des responsabilités des élus municipaux

16.03 - Résolution - Avenant au contrat de service - Ingénierie projet transformation église

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Andrée Buteau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 3 juillet 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

03 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES ETCHEMINS

04 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

05 - COMPTE RENDU DES ÉLUS

2023-07-136

06 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Dispense de faire lecture du procès-verbal du 5 juin 2023, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme dudit procès-verbal, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 5 juin 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

2023-07-137

07 - ACCEPTATION DES COMPTES

Liste des comptes payés entre le 1er juin et le 30 juin 2023 (règlement no 318-07). Voir liste des déboursées pour un total de 239 168,65 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

08 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Aucun bordereau de correspondance à déposer, séance du 3 juillet 2023.

09 - LÉGISLATION

2023-07-138

09.01 - Résolution adoption du règlement no 447-23 - « Règlement amendant le règlement de zonage no 314-07 afin d'autoriser la classe d'usage « Activités récréatives extensives » dans les zones traversées par l'emprise ferroviaire abandonnée »

CONSIDÉRANT QU'en vertu du bail intervenu entre la MRC et le MTQ le 7 novembre 2019, la MRC des Etchemins est locataire de la portion de l'emprise ferroviaire abandonnée (EFA) du Québec Central située sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7.1 dudit bail, la MRC des Etchemins doit réaliser et exploiter, sur l'EFA, un parc linéaire, et ce à des fins d'activités de loisir, de plein air et de sport;

CONSIDÉRANT QUE la classe d'usage « activités récréatives extensives (Ra) » doit être autorisée sur l'ensemble des zones municipales traversées par l'EFA pour que cette infrastructure puisse être convertie en corridor récréotouristique;

CONSIDÉRANT QUE certaines zones des municipalités de Saint-Benjamin, Lac-Etchemin, Sainte-Justine et Saint-Camille n'autorisent pas la classe d'usage « activités récréatives extensives (Ra) »;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no. 2022-10-22, le conseil de la MRC des Etchemins demande aux municipalités de Saint-Benjamin, Lac-Etchemin, Sainte-Justine et Saint-Camille d'amender leur réglementation d'urbanisme afin d'assurer la conformité du projet de conversion de l'EFA en corridor touristique;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de Saint-Benjamin, les zones nécessitant des modifications sont les suivantes : 25-F, 42-CH et 43-I;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1er mai 2023;

ATTENDU que le projet de règlement a été déposé et adopté lors de la séance du conseil tenue le 1er mai 2023;

ATTENDU que l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 5 juin 2023 à 18 h 00;

ATTENDU que le second projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 5 juin 2023;

ATTENDU que l'avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été affiché le 7 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurier Poulin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin adopte le règlement no 447-23 amendant le règlement de zonage no 314-07 afin d'autoriser la classe d'usage « Activités récréatives extensives » dans les zones traversées par l'emprise ferroviaire abandonnée de façon à permettre la conversion de cette infrastructure régionale en corridor récréotouristique.

ADOPTÉE

10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

2023-07-139

10.01 - Résolution pour transfert budget

CONSIDÉRANT QUE certains montants apparaissant au budget 2023 ne sont pas attribués au bon poste de grand livre;

CONSIDÉRANT QUE pour le suivi des dépenses versus le budget, il y a lieu de faire des corrections;

CONSIDÉRANT QUE les montants aux postes de grand livre suivants seront transférés dans le poste de 01-211-12-917 :

- 01-211-12-911 : 22 550 \$

- 01-211-12-912 : 7 700 \$

- 01-211-12-913 : 37 200 \$

- 01-211-12-915 : 23 875 \$

- 01-211-12-916 : 7 375 \$

CONSIDÉRANT QUE le montant dans le poste de grand livre suivant sera transféré dans le poste de 03-313-00-723-00 :

- 03-310-10-721-12 : 35 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le montant de 35 000 \$ dans le poste de grand livre 02-190-00-522-00 sera transféré dans les postes suivants :

- 02-190-00-422-00 : 14 000 \$

- 02-190-00-681-00 : 1 000 \$

- 02-701-30-633-00 : 20 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin transfère les montants mentionnés ci-haut dans les postes de grand livre approprié pour assurer un meilleur suivi budgétaire.

ADOPTÉE

2023-07-140

10.02 - Résolution - Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue de l'élection générale

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2022-01-14 la Municipalité a conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation de la présidente d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté la présidente d'élection, le conseil affectera à ce fonds un montant total de 8 000 \$ sur une période de 4 ans;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin affecte au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 000 \$ pour l'exercice financier 2023;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice 2023.

ADOPTÉE

2023-07-141

10.03 - Résolution - Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux

Dossier : 31933-1 - 28025(12) - 20220511-019

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Benjamin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter de la troisième année civile** de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Joey Veilleux, appuyée par Marie-Andrée Buteau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Benjamin approuve les dépenses d'un montant de 12 462,97 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

11 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

2023-07-142

11.01 - Résolution déclaration de compétences à la MRC des Etchemins concernant la délivrance de certaines autorisations en vertu du règlement concernant la mise en oeuvre provisoires des modifications apportées au chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations (décret 1596-2021)

CONSIDÉRANT QUE le Règlement concernant la mise en oeuvre provisoires des modifications apportées au chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations est entré en vigueur le 1er mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE les articles 6, 7, et 8 du Règlement stipulent que

toute personne qui réalise certaines activités dans le littoral, la rive ou la zone inondable d'un lac ou d'un cours d'eau doit préalablement obtenir une autorisation après de la municipalité locale sur le territoire de laquelle l'activité est réalisée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne dispose pas du personnel et de l'expertise requis pour la délivrance des autorisations pour certaines de ces activités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une résolution de la MRC des Etchemins qui annonce leur intention de déclarer leur compétence pour l'application du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la déclaration de compétences de la MRC des Etchemins concernant la délivrance de certaines autorisations en vertu du règlement concernant la mise en oeuvre provisoires des modifications apportées au chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations.

ADOPTÉE

2023-07-143

11.02 - Résolution - Nomination - Comité pour l'intégration oeuvre d'art - Projet transformation de l'église

CONSIDÉRANT QUE le projet de transformation de l'église est assujetti à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit nommer une personne à titre de représentant des usagers:

CONSIDÉRANT QUE la représentante du conseil municipal qui a été nommée en avril est Mme Marie-Josée Nadeau;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin nomme Mme Caroline Veilleux à titre de représentant des usagers et a siéger à un comité pour l'intégration de l'oeuvre d'art.

ADOPTÉE

12 - TRAVAUX PUBLICS

13 - RESSOURCES HUMAINES

2023-07-144

13.01 - Résolution - Engagement personnel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'une personne pour l'entretien du terrain de baseball;

CONSIDÉRANT QUE la ligue de baseball mineur a besoin d'un arbitre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin engage Jacob Caron comme responsable de l'entretien du terrain de baseball et Sylvain Bolduc comme arbitre. La rémunération sera la même qu'accordée en 2022.

ADOPTÉE

14 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

2023-07-145

14.01 - Résolution - Dons défi gratte-ciel

CONSIDÉRANT QU'une pompière et que 2 pompiers de la municipalité participeront au défi gratte-ciel qui aura lieu au mois de septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers inscrits sont les suivants :

- Hélène Blais

- Mike Grondin

- Gessy Poulin

CONSIDÉRANT QUE ce défi sert à amasser des fonds pour soutenir les canadiens touchés par les maladies neuromusculaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite verser un don à chaque pompier inscrit afin de les soutenir dans leur défi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte de verser un don à chaque pompier inscrit au défi gratte-ciel. Le don sera à la hauteur de 50 \$ chacun.

ADOPTÉE

2023-07-146

14.02 - Résolution - Renouvellement entente de service aux personnes sinistrées - Croix Rouge

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la nouvelle entente de la Société canadienne de la Croix-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE l'entente est une durée de 2 ans et qu'elle entrera en vigueur le 20 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation financière annuelle sera de 225 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte de renouveler l'entente de service aux personnes sinistrées de la Croix-Rouge pour une période de 2 ans, tel que stipulé dans l'entente;

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin autorise Mme Céline Veilleux, mairesse et Mme Isabelle Beaudoin, Directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité l'entente.

ADOPTÉE

2023-07-147

14.03 - Résolution - Engagement de M. Tanguy Pauchet au poste de pompier recruté

CONSIDÉRANT QUE M. Tanguy Pauchet a déposé sa candidature comme pompier recruté pour le service incendie;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie a besoin de recruter de nouveaux membres pour assurer la continuité du service;

CONSIDÉRANT QUE M. Pauchet est d'accord pour suivre la formation pompier 1;

CONSIDÉRANT QUE M. René Lessard, chef pompier, a rencontré M. Pauchet et recommande au conseil municipal de l'engager au poste de pompier recruté;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin engage M. Tanguy Pauchet au poste de pompier recruté, et ce, conditionnel à la réception du document de vérification du casier judiciaire attestant que son dossier est vierge.

ADOPTÉE

15 - LOISIRS

2023-07-148

15.01 - Résolution - Acceptation soumission Distribution Sports Loisirs

ATTENDU QUE la municipalité souhaite acheter 2 nouvelles tables à pique-nique à l'OTJ pour remplacer celles en bois;

ATTENDUE QUE la municipalité a reçu la soumission de Distribution Sports Loisirs au coût de 2 299,39 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Andrée Buteau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la soumission de Distribution Sports Loisirs au coût de 2 299,39 \$ taxes incluses pour l'achat de 2 tables à pique-nique.

ADOPTÉE

16 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

2023-07-149 16.01 - Résolution - Entente prêt de salle Cercle des Fermières

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre du Cercle des Fermières demandant la possibilité de s'installer dans une partie de la grande salle de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE le service de garde de l'école a quitté la grande salle pour retourner s'installer à l'école;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières est à la recherche depuis longtemps d'un local afin de pouvoir installer de façon permanente leurs métiers à tisser et ainsi pouvoir poursuivre leur mission;

CONSIDÉRANT QUE la portion de la salle qui sera utilisée pour leurs activités sera la même que le service de garde de l'école et que le reste de la salle sera disponible pour le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte de prêter une partie de la grande salle du bâtiment municipal pour les activités du Cercle des Fermières.

ADOPTÉE

2023-07-150 16.02 - Résolution - Remaniement des responsabilités des élus municipaux

CONSIDÉRANT QU'IL y a 2 nouveau élus qui siègent sur le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE c'est un bon moment pour valider les responsabilités de chacun et faire des changements s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT QUE chaque élu sera responsable de dossiers qui leur ont été attribué, et ce, selon le document déposé en pièce jointe;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-André Buteau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin a remanier les responsabilités des élus municipaux afin de respecter les intérêts de chacun et de se doter de mandat particulier.

ADOPTÉE

2023-07-151

**16.03 - Résolution - Avenant au contrat de service - Ingénierie
projet transformation église**

CONSIDÉRANT QU'EN 2019 la firme d'ingénierie EXP a déposé une offre de services à la municipalité suite à un appel d'offres public pour le projet de transformation de l'église;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2019 il y a eu des modifications au projet et plusieurs ajustements ont dû être apportés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un avenant au contrat de service de EXP pour un montant de 32 800 \$ avant les taxes pour des honoraires additionnels en mécanique, électricité et structure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Andrée Buteau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte l'avenant au contrat de service d'EXP pour le projet de transformation de l'église au montant de 32 800 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ouvre la période de questions au public.

2023-07-152

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 19 h 35.

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Céline Veilleux
Mairesse

Isabelle Beaudoin
Dir. générale & greffière-trésorière

Je, Céline Veilleux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Céline Veilleux
Mairesse